MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre déléguée

Paris, le 09 NOV. 2026

Nos Réf. : D-26-024280

Mesdames, Messieurs,

Le vieillissement des personnes en situation de handicap constitue un enjeu majeur pour les politiques de l'autonomie. Les progrès réalisés en matière de santé, de prévention et d'accompagnement permettent aujourd'hui aux personnes en situation de handicap de vivre plus longtemps. Cette évolution, qui constitue une avancée importante, appelle une adaptation de notre offre d'accompagnement pour répondre à des besoins qui évoluent avec l'âge.

Les personnes handicapées vieillissantes (PHV) présentent en effet des situations et des besoins particulièrement diversifiés, selon la nature de leur handicap, leur parcours de vie et leur environnement. Certaines peuvent connaître un vieillissement précoce ou des fragilités spécifiques, nécessitant un suivi médical renforcé et une adaptation progressive de leur accompagnement. D'autres sont confrontées à des transitions susceptibles de fragiliser leur parcours, notamment lors du départ à la retraite après une activité en établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT), de l'avancée en âge de leurs proches aidants ou de l'apparition de nouveaux besoins de soins et d'assistance dans la vie quotidienne. Ces évolutions doivent pouvoir être anticipées afin d'éviter que l'avancée en âge ne se traduise par des ruptures d'accompagnement, une perte de liens sociaux ou un changement de lieu de vie subi. Dans le prolongement de la mobilisation France Autonomie, engagée en avril 2026 pour répondre aux défis du vieillissement, l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes constitue un enjeu auquel une attention particulière doit être portée. Il appelle une réflexion approfondie sur l'évolution des besoins et l'adaptation des réponses apportées, à la croisée des politiques du handicap et du vieillissement.

C'est dans cette perspective que j'ai souhaité vous confier une mission visant à établir un état des lieux des réponses existantes et à proposer des évolutions concrètes pour améliorer les parcours des personnes handicapées vieillissantes. Vos travaux devront, dans un premier temps, dresser un état des lieux des besoins des personnes concernées et des solutions d'accompagnement actuellement proposées sur les territoires. Cette analyse devra couvrir l'ensemble des modalités d'accompagnement, qu'il s'agisse du domicile, des différentes formes d'habitat partagé, des établissements et services médico-sociaux destinés aux personnes en situation de handicap ou encore des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), notamment lorsqu'ils disposent de dispositifs adaptés à ces publics. Il conviendra d'identifier les réponses qui ont fait leurs preuves, les initiatives développées localement ainsi que les difficultés rencontrées par les personnes et les professionnels. Une attention particulière devra être portée à l'adaptation des établissements et services à l'évolution des besoins, aux conditions d'accès aux soins, aux disparités territoriales et aux éventuels obstacles réglementaires ou organisationnels qui limitent la continuité des parcours.

M. Claude JEANDEL
Mme. Anne-Briac BILI
Mme. Muriel DELPORTE
M. Albert LAUTMAN
Mme. Stéphanie MIOT

Le traitement des données est nécessaire à la gestion de la demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), l'intervenant peut exercer ses droits à l'adresse ddc-rgpd-cab@ddc.social.gouv.fr ou par voie postale
Pour en savoir plus : https://sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies et https://solidarites.gouv.fr/donnees-personnelles-et-cookies

Sur la base de cet état des lieux, de la littérature scientifique et des rapports existants, votre mission devra formuler des propositions opérationnelles, à court et à plus long terme, pour améliorer l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes. Ces propositions devront notamment permettre de mieux anticiper les effets du vieillissement et les transitions de vie, de prévenir les ruptures de parcours, de renforcer la prévention et l'accès aux soins, et de faire évoluer les solutions d'accompagnement pour répondre à la diversité des situations. Elles devront également examiner les conditions permettant de favoriser le maintien dans le lieu de vie choisi, d'adapter les établissements et services existants et de développer les coopérations entre les acteurs du handicap, du vieillissement et du système de santé.

Les travaux devront placer les attentes, les aspirations et les choix de vie des personnes concernées au cœur de la réflexion, en privilégiant des solutions souples et adaptées à l'évolution de leurs besoins, sans que l'avancée en âge ne conduise systématiquement à un changement de dispositif d'accompagnement ou de lieu de vie.

Les recommandations attendues devront être concrètes, opérationnelles et hiérarchisées. Elles devront s'appuyer sur une évaluation des dispositifs existants afin d'identifier les solutions ayant fait la preuve de leur efficacité, de favoriser leur développement et, le cas échéant, de proposer une réorientation des moyens consacrés aux dispositifs dont les résultats apparaissent insuffisants. Dans un contexte de tension sur les finances publiques, une attention particulière devra être portée à l'efficience des solutions proposées, en privilégiant une meilleure utilisation des ressources existantes et des mesures pouvant être mises en œuvre à moyens constants. Les recommandations devront également préciser, dans la mesure du possible, leurs conditions de mise en œuvre, leur calendrier et leurs incidences financières, afin d'éclairer les travaux de la conférence nationale de l'autonomie (CNA).

La coordination de cette mission sera assurée par le Pr. Claude Jeandel, qui veillera à la bonne conduite des travaux et à la cohérence des contributions de l'ensemble des membres de la mission. Vous veillerez à associer étroitement les Conseils départementaux et les Agences régionales de santé (ARS) à la conduite de vos travaux, afin de bénéficier de leur connaissance des besoins des personnes handicapées vieillissantes, des dispositifs et solutions d'accompagnement existants dans les territoires, ainsi que des difficultés rencontrées dans les parcours. Vous pourrez par ailleurs vous appuyer sur les administrations du ministère, notamment la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la direction générale de l'offre de soins (DGOS), la direction de la sécurité sociale (DSS) et la direction générale de la santé (DGS), ainsi que sur les caisses nationales concernées : la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). Les personnes concernées et de leurs proches aidants, ainsi que les professionnels et fédérations du secteur, seront également associés à vos réflexions afin de garantir des propositions ancrées dans les besoins et les attentes des personnes accompagnées.

Je souhaite que vous me remettiez un rapport intermédiaire d'ici à la fin de l'année 2026, avant de me présenter vos conclusions et recommandations définitives au plus tard à la fin du mois de février 2027.

Je vous remercie pour votre engagement dans cette mission, dont les conclusions seront des appuis pour la mobilisation France autonomie afin de faire évoluer durablement les réponses apportées aux personnes en situation de handicap qui avancent en âge.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Camille GALLIARD-MINIER